



Je Soussigne Lebrijaal Hippolyte
notaire et propriétaire à Liernontou
m'oblige de rembourser à mes frères
et surs leur part et portion de ce
qu'ils ont à avoir sur la créance
Joseph Clavier Dominic à Lacalm
en vertu d'une obligation consentie
par Pierre Jean Baduel au dit
Clavier en date du 9 juin 1842
la quelle créance au partie de la
somme a été cédée à la famille
Lebrijaal en vertu d'un acte sous
seing privé consenti par M. Clavier sous
la date. la quelle somme je m'oblige
de payer en capital et intérêts lorsque
il aura été entièrement payé à
la famille Baduel, ou de la somme qu'il
touchera sans aucune garantie de ma
part.

Fait à Lacalm le vingt sept
Janvier mil huit cent soixante.
approuvant, Lebrijaal

Lehrbuch der Schöpfen
Lith. Lebrbuch der Schöpfen
ser a son frere et saur
ce qui leur servent
de la famille Chaire
page par Raduet